**URB/20928 : Demande de permis d'urbanisme pour Isoler un pignon extérieure ; Rue Braemt 136 ;  
introduite par Monsieur Swen Ore Rue Braemt 136 bte 1+2é à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.**

**AVIS**

Vu la demande de Monsieur Swen Ore , Rue Braemt 136 bte 1+2é à 1210 Saint-Josse-ten-Noode visant à Isoler un pignon extérieure., situé Rue Braemt 136 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zones d'habitation à prédominance résidentielle au plan régional d’affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que le bien est repris à l’inventaire du patrimoine architectural ;

Considérant que le bien se situe dans la zone de protection (20 m) de l’Atelier du peintre Herman Courtens au 97-99 rue Braemt ;

Considérant qu’un avis a été demandé à la CRMS ;

Considérant que la demande vise à augmenter les performances énergétiques du bâtiment, lui permettant de passer d’une PEB G à une PEB D ;

Considérant que l’isolant sera recouvert d’une partie en zinc, assortie à la toiture, sur le dessus du pignon et d’un crépis blanc sur le reste ;

Considérant que le pignon sera ainsi rénové et embelli ;

Considérant que la façade a été présentée dans le dossier et que la Commission a remarqué que celle-ci a été modifiée sans permis et ne correspond plus à la situation de droit;

Considérant qu’il convient de remettre les consoles de la corniche, de proposer une couleur unifiée pour les deux garde-corps et d’avoir des divisions symétriques pour les vitrages (cadre autour des châssis) ;

**AVIS Favorable sous conditions (unanime)**

* remettre les consoles de la corniche,
* proposer une couleur unifiée pour les deux garde-corps ;
* avoir un cadre autour des châssis (les rendre symétriques)
* rajouter une imposte opaque à la fenêtre du 1er étage en partie inférieure